

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Enjeux de l'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud

À l'attention de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Abram Pointet

Joël Chételat

MICROGIS

Objet

Synthèse des enjeux de l'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud

Institution

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Rue de la Paix 4

1014 Lausanne

Personne de contact

Mme Valérie Berset, Cheffe d'office

Responsable d'étude

Abram Pointet

MICROGIS SA

Rue de la Tour 16

1004 Lausanne

www.microgis.ch

INTRODUCTION

Dans son programme de législature 2022-2027, le Conseil d'État du Canton de Vaud entend « développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois et œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires ». Une des actions proposées est d'organiser une table ronde des partenaires de l'accueil de jour au sein du canton. La Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines par l'entremise de l'Office de l'accueil de jour des enfants OAJE a décidé de fournir aux participants de la table ronde en question une vision synthétique de la situation et des enjeux actuels et futurs de l'accueil de jour dans le Canton de Vaud.

Cette synthèse s'appuie sur la publication récente de plusieurs études à l'échelle cantonale comme nationale. Trois études portent spécifiquement sur la situation qui prévaut dans le Canton de Vaud. Il s'agit :

- du rapport d'étude **Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud** menée par MICROGIS pour le compte de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) en 2023. Cette étude répond à un besoin de suivi de l'offre et d'évaluation des besoins qui entre dans le cadre de la mission de la FAJE. Elle constitue une mise à jour du diagnostic établi cinq ans auparavant ;
- de l'enquête **L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud : besoins, expériences et choix des parents vaudois en matière de garde** menée par GFS Bern pour le compte de la FAJE en 2023. Cette étude qui porte sur la vision et les attentes des familles vaudoises en matière d'accueil avait, comme la première, pour objectif de soutenir la FAJE dans l'établissement de sa stratégie de développement de l'accueil de jour dans le canton ;
- de l'**Évaluation de la mise en œuvre du cadre de référence pour l'accueil parascolaire primaire** menée par l'Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA) du Canton de Vaud sur mandat EIAP-OAJE en 2023. Par la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en 2018, une différenciation des compétences pour l'accueil de jour parascolaire a été introduite. L'évaluation en question avait pour objectif d'apprécier les avantages et difficultés pour les parties prenantes des modifications intervenues.

A ces trois études centrales, s'ajoute la publication annuelle des enquêtes statistiques cantonales sur les infrastructures d'accueil collectif et familial de jour (Statistique Vaud).

La synthèse a pour but de valoriser le contenu de ces récentes études et de mettre en résonance les informations complémentaires qu'elles recèlent avec notamment les points d'action du programme de législature précité pour nourrir les discussions de l'événement à venir. Elle s'articule autour d'une identification des enjeux généraux de l'accueil de jour, d'une présentation de son organisation et des rôles qu'il remplit et d'un état de la situation sous l'angle tant quantitatif que qualitatif.

L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE JOUR ET SES ACTEURS

Le dispositif d'accueil de jour préscolaire et parascolaire dans le Canton de Vaud est organisé en réseaux qui regroupent un ensemble de collectivités publiques, de partenaires privés, de structures d'accueil collectif, de structures de coordination de l'accueil familial. Actuellement, 33 réseaux se répartissent sur le territoire cantonal. Chaque réseau a pour tâche de mettre en place et de financer le développement de l'accueil de jour des enfants afin de répondre au besoin des familles domiciliées sur son territoire.

Le Canton de Vaud, au travers de l'**Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)**, est responsable de la délivrance des autorisations d'exploiter et de la surveillance des institutions. Il a pour rôle de définir les référentiels de compétences qui s'appliquent à l'accueil de jour dans le canton en application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants OPE. Il édicte également le cadre de référence de l'accueil collectif préscolaire ainsi que de l'accueil familial.

La **Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)** est responsable notamment de la reconnaissance des réseaux, de veiller à la coordination et au développement de l'offre d'accueil, de veiller à l'adéquation entre l'offre et le besoin en places d'accueil et de subventionner l'accueil de jour collectif et familial préscolaire comme parascolaire.

L'**Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP)** est responsable d'établir le cadre de référence en matière d'accueil parascolaire primaire et de procéder aux autorisations et à la surveillance des structures. Comme le prévoit la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), le régime d'autorisation et de surveillance qui incombe à l'EIAP est délégué à l'OAJE.

Le financement de l'accueil dans le canton relève de multiples acteurs. Les principales participations sont celles des familles (41.8% du total), des communes (32.2%) et de la FAJE (21.5%) qui comprend les contributions de l'État de Vaud (12.0%), des employeurs (7.7%) ainsi que la contribution-socle des communes en plus de contributions diverses¹. A cela vient s'ajouter la participation des entreprises dans certains réseaux.

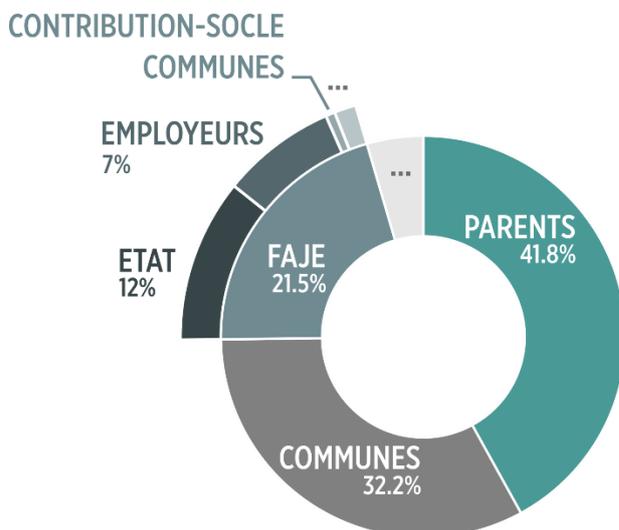


Figure 1: Répartition des contributions médianes au financement de l'accueil de jour dans le Canton de Vaud, 2022

LES FONCTIONS ET LES RÔLES DE L'ACCUEIL DE JOUR

Les fonctions de l'accueil de jour au sein de la société sont diverses. La première fonction mise en avant dans les buts de la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et qui adopte une perspective socio-économique en priorité est de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle (**fonction de conciliation**). Motivée à la fois par des considérations économiques et d'égalité des chances entre femmes et hommes, elle est directement dépendante de l'activité des parents. Outre cette dimension de garde des enfants, l'accueil de jour a une **fonction d'éducation**, une **fonction de prévention** notamment par la détection précoce de situation de difficultés chez l'enfant, une **fonction de socialisation** par l'expérience de la collectivité ou encore de **cohésion sociale** dans le lien qu'il établit avec les familles par exemple. La LAJE met la priorité sur la fonction de conciliation tant que l'offre en places est jugée insuffisante.

L'accueil de jour apporte une plus-value à la société sur plusieurs plans : éducatif, social ou encore économique².

Premièrement au **niveau éducatif**, l'accueil de jour accompagne l'enfant dans son développement en soutenant notamment son besoin de découverte et son apprentissage de la vie en collectivité en transition notamment vers la scolarité. Il permet également d'identifier des problèmes spécifiques dans le développement de l'enfant en amont de sa scolarisation.

¹ Les autres contributions au fond de la FAJE proviennent notamment de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS et de la Loterie Romande.

² Cette lecture de la plus-value s'appuie sur plusieurs références dont ECOPLAN 2020, INTERFACE 2020, COFF 2008 et BAK 2020.

Deuxièmement au **niveau social**, l'accueil de jour favorise l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants et dans une certaine mesure des familles. L'institution d'accueil de jour peut constituer pour certaines familles un lien important avec la société dans les échanges avec les professionnels et les autres parents.

Troisièmement, sur le **plan économique**, l'accueil de jour par sa fonction de conciliation a pour effet de renforcer le taux d'activité en particulier des femmes et les revenus des familles. Les effets indirects de ces renforcements sont d'augmenter leur participation fiscale aux collectivités publiques, d'où un premier niveau d'intérêt pour ces dernières d'investir dans l'accueil de jour, de limiter le recours des familles à l'aide sociale, second niveau d'intérêt, et de restreindre la fragilité économique des mères dans les situations de séparation ou de divorce. D'autres éléments ont encore pu être relevés au niveau économique tel que le renforcement à long terme des bénéficiaires de l'accueil de jour ou encore de la participation des parents aux cotisations sociales.

LES ENJEUX DE L'ACCUEIL DE JOUR DANS LE CANTON

À travers le prisme du programme de législature 2022-2027 du Conseil d'État et en particulier de son Axe 3 « Cohésion, proximité et agilité de l'État » avec pour but de « bâtir une société ouverte et unie », la mesure qui consiste à « **Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois et œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires** » fait émerger plusieurs enjeux liés à l'organisation, au développement et aux attentes en matière d'accueil de jour dans le canton.

Un premier enjeu est de **soutenir le développement** de l'accueil au niveau cantonal qui passe par la création de places d'accueil. A celui-ci vient s'ajouter un second enjeu qui est de conserver un équilibre entre les différentes formes d'accueil et ainsi d'accompagner **l'évolution tant de l'accueil en milieu collectif que de l'accueil familial de jour**. Le troisième enjeu est d'éviter les formes de concentration de l'offre au niveau du territoire pour **toucher toutes les régions du canton**. Le quatrième enjeu est d'**offrir un accueil de qualité** en instituant un cadre de référence à même de l'assurer et de répondre aux besoins des enfants et aux attentes de la population. En complément, le cinquième enjeu est d'**offrir des places en suffisance** pour répondre aux besoins des parents vaudois. Finalement, le sixième et dernier enjeu qu'évoque la mesure du programme de législature est celui de l'harmonisation des politiques tarifaires entre les régions, ceci avec pour objectif également de **tendre vers une meilleure équité de traitement** et **rendre l'accueil de jour financièrement accessible** pour les familles.

Ces enjeux relèvent tous d'une certaine manière d'une forme d'accessibilité à l'accueil de jour institutionnel, que cette accessibilité soit lue en termes de présence de structures, de disponibilité de places, d'adéquation de l'offre avec les besoins ou de capacité financière des familles. Ils sont par la suite analysés sous l'angle de l'offre puis du besoin en places d'accueil dans le canton.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL À L'ÉCHELLE CANTONALE

« **Développer l'accueil** collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois et œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires »

Un premier regard sur le développement qu'a connu l'offre d'accueil institutionnel dans le Canton de Vaud permet de voir que **le nombre de places n'a cessé d'augmenter**, passant de 11'800 places en 2007 à 17'200 places en 2012, 24'000 en 2017 pour finalement atteindre 29'700 places en 2022.

En quinze ans, la capacité des structures d'accueil collectif et familial de jour mis à disposition des familles du canton a plus que doublé (2.5 fois). En cela, le cadre établi par la loi pour soutenir le développement porte ses fruits. En comparaison nationale et selon les données disponibles pour les autres cantons suisses (ECOPLAN 2020, Bildungsdirektion Kanton Zürich 2020), il apparaît que le Canton de Vaud offre le second plus grand nombre de places, derrière Zürich (env. 44'400 places) et loin devant le Canton de Berne (troisième position avec env. 9'100 places).

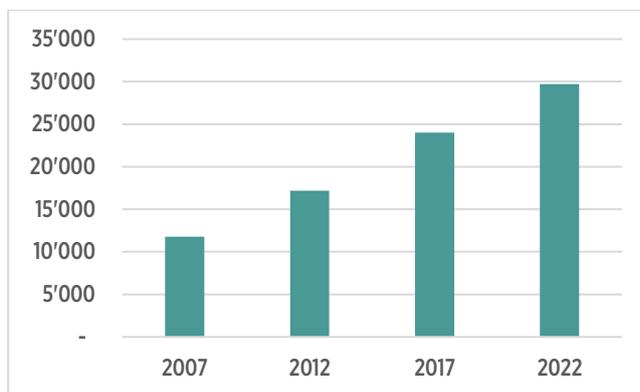


Figure 2 : Evolution du nombre de places subventionnées offertes dans le Canton de Vaud

Au-delà du nombre absolu de places autorisées, la valeur du **taux de couverture cantonal** est plus indicative du développement observé, rapportant l'offre à la population cible (enfants de 0 à 12 ans). Sous cet angle, il apparaît que le Canton de Vaud se place en tête avec un taux de couverture observé de 27.5%, devant Zürich (24.0%), Bâle-Ville (20.4%) ou encore Neuchâtel (16.8%) pour ne citer que les premiers. En d'autres termes, le Canton de Vaud présente le développement le plus soutenu en places d'accueil en Suisse étant considéré la population à laquelle ces places sont destinées.

La mise à disposition de places d'accueil présente un profil d'évolution différent entre les places préscolaires et celles parascolaires. Dans le contexte parascolaire la croissance a été plus tardive mais plus soutenue. En effet, observée sur les années 2018 à 2022, la croissance de l'offre préscolaire affiche un taux annuel de +3.2% alors que l'offre parascolaire cette valeur atteint +8.2%.

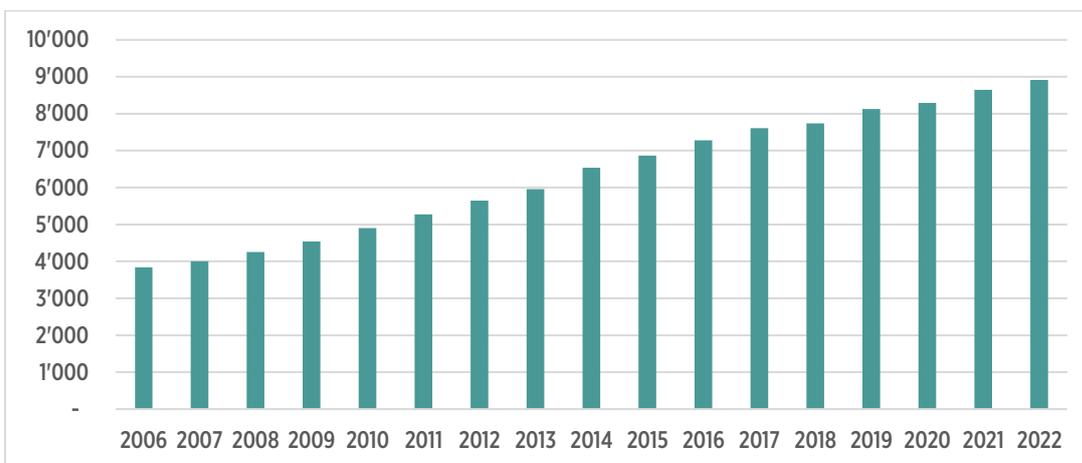


Figure 3a : Evolution du nombre de places préscolaires subventionnées offertes dans le Canton de Vaud

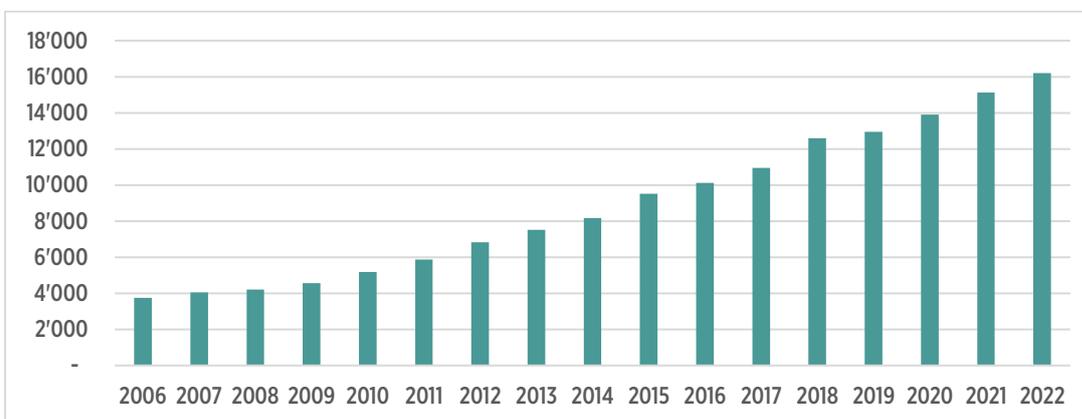


Figure 3b : Evolution du nombre de places parascolaires subventionnées offertes dans le Canton de Vaud

Même si l'offre en places parascolaire garde un taux annuel bien plus important qu'en préscolaire, un fléchissement de la croissance est observé. Celui-ci tient pour une part à la synchronisation des réponses aux besoins scolaires et d'accueil parascolaire. Cette synchronisation qui se justifie du point de vue de la mise à disposition simultanée de nouvelles infrastructures fait abstraction de leur évolution disjointe, la première dépendant uniquement des mouvements démographiques et la seconde y ajoutant l'évolution sociétale en termes de taux d'activité au sein des familles vaudoises. Ceci a pour effet d'impliquer un ralentissement de la création de places.

L'ÉQUILIBRE ENTRE L'ACCUEIL COLLECTIF ET L'ACCUEIL EN MILIEU FAMILIAL

« Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois et œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires »

Une lecture plus fine de ces évolutions laisse paraître une **dynamique différente entre l'accueil collectif et celui en milieu familial**. S'il y a 15 ans, en 2007, les places offertes au sein de l'accueil familial de jour représentaient 30.5% des places totales recensées, cette valeur s'est progressivement érodée : 27.6% en 2012 puis 22.8% en 2017, pour ne représenter plus que 15.3% de l'offre actuelle. Cette baisse a longtemps été liée à une dynamique plus soutenue de la création de places en milieu collectif qu'en milieu familial. En effet jusqu'en 2017, le nombre de places offertes en accueil familial a crû de manière régulière (voir figure 4).

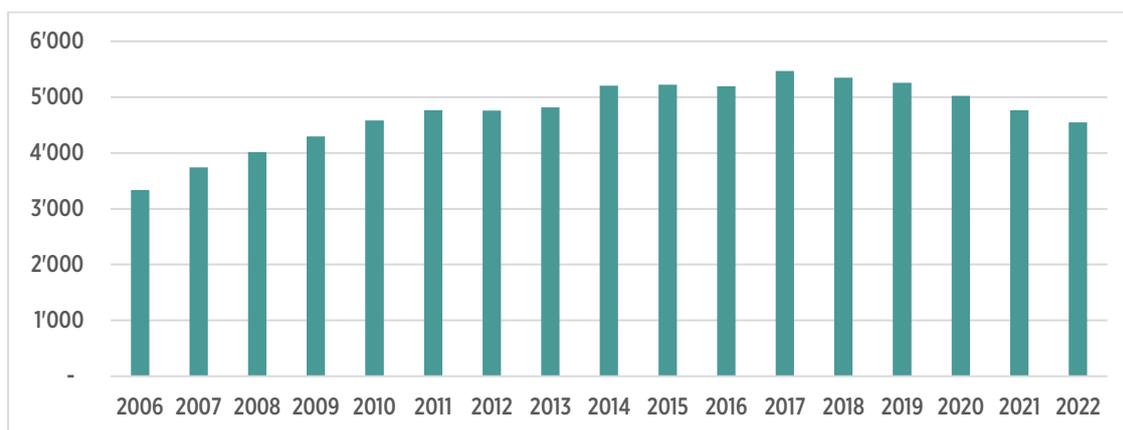


Figure 4 : Evolution du nombre de places d'accueil en milieu familial offertes dans le Canton de Vaud

Depuis cinq ans en revanche, la baisse de représentativité de l'accueil familial est également due au recul important du nombre de places offertes (-16.8% de 2017 à 2022) pour atteindre un état comparable à 2010 ce qui a eu pour effet d'accélérer le phénomène. La baisse observée des places offertes, qui suit la tendance des heures consommées se démarque de l'évolution du nombre d'accueillant-e-s qui est en baisse d'autant plus forte depuis de nombreuses années. Cela a pour effet de concentrer toujours plus les places offertes sur moins d'accueillant-e-s et donc d'augmenter leur taux d'activité.

Les tendances d'évolution observées ces dernières années font donc état d'un déséquilibre toujours plus marqué au bénéfice de l'accueil collectif. Le maintien voire le renforcement de l'offre en milieu familial constitue un réel enjeu face à la déprise observée qui impacte le dispositif d'accueil dans sa quantité, par la perte de places, et sa qualité, par la disparition d'une offre complémentaire à l'accueil collectif et souvent jugée plus flexible et plus individualisée. Fort de ce constat, plusieurs actions ont été entreprises tant au niveau de l'OAJE, de la FAJE que des réseaux. Les actions de l'OAJE correspondent à la révision du cadre de référence contribuant à l'amélioration des conditions de travail des coordinatrices et coordinateurs en limitant le nombre d'accueillantes et accueillants en milieu familial (AMF) à charge et à l'introduction d'un projet pédagogique à l'intention des AMF et de procédures. La FAJE de son côté renforce le financement des postes de coordination et soutient plus largement le salaire des AMF. Ces mesures ont pour but de renforcer l'accompagnement, l'attractivité de l'activité ou encore la professionnalisation de cette forme

d'accueil au sein du dispositif institutionnel ce qui doit permettre de soutenir la qualité et la sécurité de l'accueil.

L'ÉQUILIBRE DE L'OFFRE ENTRE LES RÉGIONS DU CANTON

« Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants **sur tout le territoire cantonal** pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois et œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires »

Un regard plus géographique au sein du canton permet de constater que l'offre en places d'accueil de jour à évolué au sein de tous les réseaux, même si des disparités demeurent entre eux en termes notamment de taux de couverture (MICROGIS 2023). Les taux de couvertures observés varient de 11% à 53% autour d'une moyenne cantonale de 27.5%. Il apparaît dès lors que l'offre en places d'accueil couvre l'entier du territoire cantonal, toutefois dans des **proportions variables selon les régions** (voir figure 5).

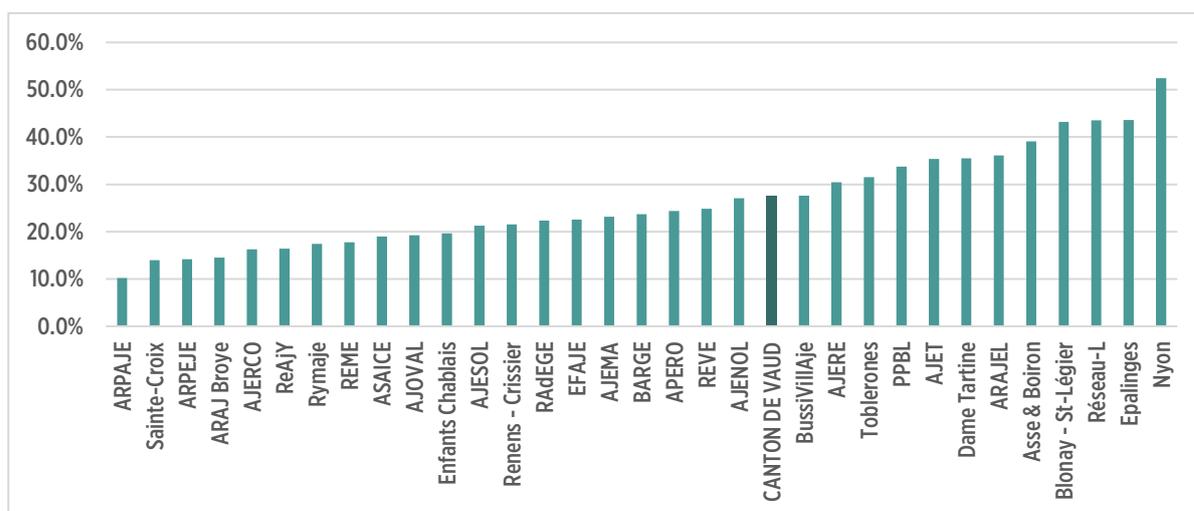


Figure 5 : Taux de couverture observé au sein des réseaux d'accueil de jour du Canton de Vaud (Statistique Vaud, 2021)

LE BESOIN EN PLACES D'ACCUEIL À L'ÉCHELLE CANTONALE

« Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour **tendre à une offre** de qualité et **suffisante** afin de répondre aux besoins des parents vaudois et œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires »

Si comme évoqué, le nombre de places offertes sur le canton n'a eu cesse d'augmenter, la question de la suffisance de l'offre fait intervenir la notion du besoin au sein des familles vaudoises. Sous l'angle de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, la dernière mise à jour du « Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud » menée sous l'égide de la FAJE par la société MICROGIS (2023) fait état d'un **taux de couverture institutionnel théorique** de 40.0%, avec 1 place pour 2.5 enfants en moyenne pour répondre aux besoins des familles, compte-tenu de leur activité.

En comparaison nationale, il apparaît que le Canton de Vaud présente l'objectif le plus élevé, bien au-dessus de la moyenne suisse (30.7%) et devançant les cantons de Genève (36.9%), de Bâle-Campagne et Bâle-Ville (36.2% et 35.9%), de Fribourg (35.9%) ou encore de Zürich (33.7%) pour ne citer que ceux dont les besoins sont les plus importants (voir figure 6).



Figure 6 : Taux de couverture institutionnel théorique des cantons

Il apparaît à la lecture de ces chiffres que les familles vaudoises présentent les taux d'activités les plus élevés de Suisse notamment du fait de l'activité des mères. Le corollaire à cela est un besoin supérieur pour le Canton en places d'accueil pour leurs enfants d'âges préscolaires et scolaires. En d'autres termes, il ne suffit pas d'avoir un excellent taux de couverture encore faut-il que celui-ci couvre le besoin.

La notion de suffisance du nombre de places appelle une lecture conjointe de l'offre et du besoin en places dans le but de déterminer si les deux sont en adéquation ou si au contraire l'offre peine à couvrir le besoin. La confrontation du taux de couverture effectif ou observé au taux de couverture théorique met en avant qu'au sein du canton, **les places offertes couvrent le 68.3% du besoin identifié selon l'objectif de conciliation**. Sous l'angle de l'égalité des chances entre femmes et hommes que soutient la mise à disposition de places d'accueil, il apparaît que l'emploi des femmes est en nette croissance dans le canton ce malgré un déficit de places encore marqué. L'augmentation du taux d'activité des femmes apparaît dès lors comme un phénomène inéluctable dans le contexte socio-économique actuel que la mise à disposition d'une offre suffisante doit permettre d'accompagner dans le but notamment de garantir la qualité de l'accueil en évitant le recours aux solutions informelles.

En comparaison nationale, le Canton de Vaud se place en deuxième position juste derrière le Canton de Zürich (71.2%) et bien devant le Canton de Bâle-Ville (56.7%) qui tient la troisième position ou encore le Canton de Neuchâtel (51.9%).

Au niveau intracantonal, le rapport entre les places offertes et le besoin des familles met en évidence des réalités contrastées allant du tiers des besoins de conciliation (33%) à leur totalité (100%) voire au-delà dans certaines situations où l'offre dépasse la pure conciliation. Le fait que l'offre au sein de certains réseaux puisse dépasser le besoin théorique identifié tient pour une part aux limites de l'étude en question et pour le reste dans le fait que ceux-ci se limitent à la conciliation sans intégrer d'autres formes de besoins des familles vaudoises.

Il est intéressant de relever que **l'évolution du besoin en places** pour répondre à la fonction de conciliation est lié à deux facteurs principaux que sont la démographie d'une part, qui implique la hausse du nombre d'enfants dans le canton, et aux profils professionnels des parents qui tendent également vers un renforcement des taux d'activités en particulier des femmes et donc du besoin d'accueil.

Finalement, il apparaît que si le canton présente le développement de l'offre le plus soutenu de Suisse, les besoins élevés de sa population en matière de conciliation ne sont à ce jour couverts qu'à un peu plus des deux tiers et que cette situation considérée à l'échelle cantonale cache des réalités contrastées entre les régions. La pression a tendance à se renforcer sous l'action conjointe de l'évolution démographique et de celle de l'activité professionnelle des parents.

Cette étude MICROGIS 2023 présente plusieurs limites à l'appréciation globale du besoin qu'il est important de mentionner.

L'analyse du besoin s'appuie sur les taux d'activité observés ce qui occulte le phénomène du sous-emploi. Ceci a pour effet de minimiser le besoin de l'ordre de 3.0%³.

L'étude minimise le besoin en cela que les besoins des familles se complètent parfaitement et n'intègre pas le fait que sur le principe les mardis et jeudis concentrent la grande majorité des demandes. En tenir compte implique d'appliquer un facteur de correction du besoin de l'ordre de 9.0%.

Le diagnostic proposé dans l'étude s'appuie sur une perspective purement socio-économique du besoin tel que mis en avant dans le cadre légal. La situation de l'offre et cette lecture restreinte aux besoins de conciliation font que l'enjeu pour l'accueil de jour dans le canton est double. Premièrement, il reste nécessaire de renforcer l'offre en places d'accueil pour atteindre l'objectif de conciliation qui n'est à ce jour pas couvert. Deuxièmement, il y a lieu de dépasser cet objectif de conciliation pour répondre à d'autres besoins à l'image de la sociabilisation qui est marginalisée dans la situation actuelle.

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DE JOUR

« Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour **tendre à une offre de qualité** et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois et œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires »

La qualité de l'accueil de jour peut être lue sous deux angles différents que sont le cadre de référence institué au niveau cantonal pour l'assurer et la perception qu'en ont les acteurs de l'accueil au quotidien, que ce soient les professionnels de l'accueil ou les parents.

Sous l'angle institutionnel d'abord, le canton dispose de **référentiels de compétences et de cadres de référence** qui s'appliquent à l'accueil de jour collectif et en milieu familial tant préscolaire que parascolaire. Ceux-ci sont définis par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), à l'exception du cadre de référence de l'accueil parascolaire primaire défini par l'Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP). Ils ont pour objectif de garantir un accueil de qualité en fixant les standards minimaux de l'accueil de jour dans le respect des bases légales fédérales et cantonales. En complément, **le contrôle de l'application des référentiels et cadres de référence** au sein des structures d'accueil relève des compétences de l'OAJE et pour une part de l'EIAP qui délègue cette mission à l'OAJE. Ces éléments institutionnels constituent le socle qui doit garantir la qualité de l'accueil de jour dans le canton.

Sous l'angle des familles, l'étude menée par l'institut gfs.bern à la demande de la FAJE intitulée « L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud : Besoins, expériences et choix des parents vaudois en matière de garde » (gfs.bern 2023) apporte plusieurs éléments d'appréciation de la qualité du dispositif vaudois d'accueil de jour. L'enquête auprès d'un peu plus de 2'000 ménages vaudois fait ressortir que, dans la majorité des cas pour lesquels les enfants fréquentent régulièrement une structure d'accueil, **l'organisation de la prise en charge est jugée bonne (35%), voire très bonne (35%)**. Elle est jugée suffisante pour 20% des répondants et mauvaise dans 8% des cas. Ces valeurs moyennes **diffèrent peu entre le préscolaire et le parascolaire**. Pour la satisfaction quant aux possibilités de garde extrafamiliale, la perception des familles vaudoises est plus contrastée avec 56% d'avis favorables contre 29% d'avis défavorables. L'appréciation des familles est différente que celles-ci fassent référence à l'accueil préscolaire ou parascolaire. En effet, la part des familles qui ne prennent pas position sur cette question de la satisfaction varie fortement (40% en préscolaire et 2% en parascolaire) ce qui impacte principalement la part des familles satisfaites. Un autre élément de différenciation relève des régions considérées. De manière synthétique, **la satisfaction quant aux possibilités d'accueil de jour est plus forte en milieu urbain (61%) qu'au sein des zones périphériques**

³ Analyse MICROGIS ad-hoc sur la base des données de l'enquête ESPA 2022 de l'OFS.

(48%) ce qui semble lié à la fois à l'offre plus importante en milieu urbain qu'en périphérie, même si ce décalage tend à s'estomper.

Une lecture des motifs de satisfaction / insatisfaction permet de spécifier un peu plus en détail les points forts des attentes des familles. Le poids donné à chaque motif est illustré dans les graphiques suivants.

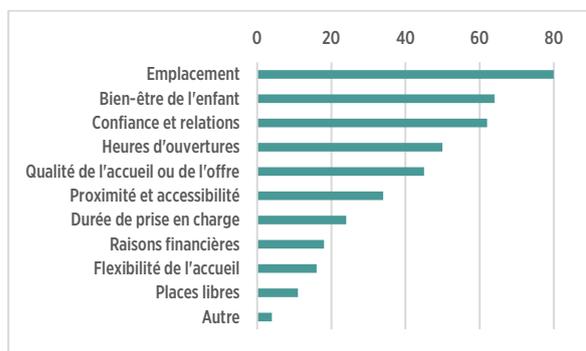


Figure 7a: Motifs de satisfaction concernant l'accueil collectif parascolaire (d'après gfs.bern 2023)

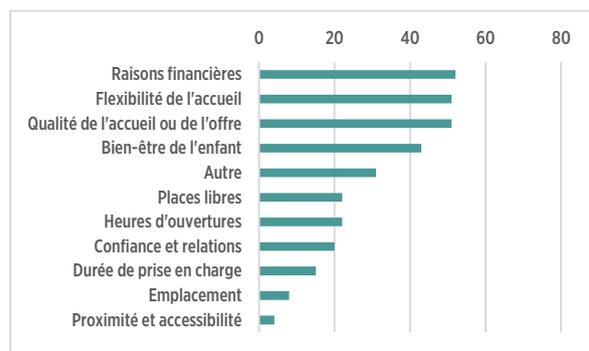


Figure 7b: Motifs d'insatisfaction concernant l'accueil collectif parascolaire (d'après gfs.bern 2023)

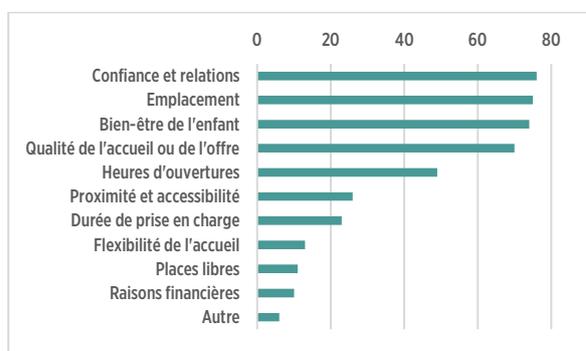


Figure 7c: Motifs de satisfaction concernant l'accueil collectif préscolaire (d'après gfs.bern 2023)

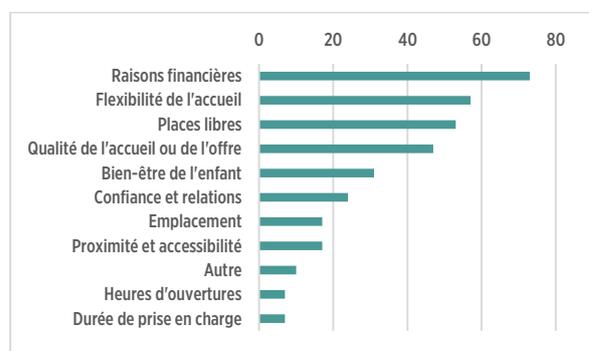


Figure 7d: Motifs d'insatisfaction concernant l'accueil collectif préscolaire (d'après gfs.bern 2023)

Les premiers **motifs de satisfaction** correspondent à **l'emplacement des structures**, ce qui met en évidence une bonne accessibilité générale des sites d'accueil, le **bien-être de l'enfant** et la **confiance dans le personnel**. Bien qu'ils apparaissent dans des ordres différents, ces trois motifs sont les mêmes pour les âges préscolaires que scolaires. A cela s'ajoute dans le cas de l'accueil préscolaire uniquement la qualité de l'accueil même, qui appelle des avis partagés. A l'opposé, les principaux **motifs d'insatisfaction** touchent dans l'ordre aux **aspects financiers** et au **manque de flexibilité de l'accueil** de manière plus marquée pour les âges préscolaires. Ces deux motifs d'insatisfaction sont intéressants en cela qu'ils critiquent en quelque sorte l'accessibilité à l'accueil. La disponibilité de places est certes également mise en avant en particulier pour les âges préscolaires mais se tient en second plan. Dès lors, il ne suffit pas de renforcer toujours plus l'aspect quantitatif de l'accueil par la mise à disposition de nouvelles places, même si cela reste nécessaire pour permettre de dépasser la simple fonction de conciliation dans le contexte actuel, encore faut-il que celles-ci soient accessibles financièrement et répondent aux besoins organisationnels des familles. Dans le cas du parascolaire, la qualité de l'accueil s'ajoute aux motifs d'insatisfaction. Cette préoccupation qui touche près d'une famille sur deux soulève la question de l'adéquation de l'offre parascolaire avec les besoins et les attentes des familles vaudoises. En d'autres termes, l'offre d'accueil parascolaire sous sa forme actuelle permet-elle de couvrir le spectre des besoins ? L'étude en question n'apporte pas plus de précisions quant aux raisons qui poussent les familles à mettre la qualité de l'offre parascolaire dans les motifs d'insatisfaction, ce qui nous limite dans son interprétation.

Finalement, il apparaît que l'accueil de jour des enfants dans le canton fait l'objet d'une **appréciation globalement positive** de la part des familles, mais plusieurs aspects restent perfectibles.

LA RÉPONSE AU BESOIN DES FAMILLES

« Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de **répondre aux besoins des parents vaudois** et œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires »

A la lecture des différents éléments relevés au préalable, il apparaît que la réponse au besoin des familles vaudoises reste incomplète. Ce constat est encore complété par trois thématiques supplémentaires qui touchent directement au besoin des familles. Les études mentionnées peinent à apporter des éléments tangibles sur les enjeux qui touchent un nombre plus restreint de familles du fait qu'elles s'intéressent aux aspects globaux de l'accueil de jour dans le canton. Toutefois, les besoins en socialisation, la **prise en compte des situations de besoins particuliers** et la considération des **horaires spécifiques** (travail de nuit, changements fréquents, etc.) constituent deux enjeux qu'il y a lieu de développer.

1. Le besoin d'accueil au motif de la socialisation

Comme mentionné, la lecture socio-économique forte du rôle de l'accueil de jour au sein de la société a pour effet d'occulter d'autres rôles essentiels et attendus de l'accueil de jour des enfants. Sous l'angle des fonctions, il apparaît à la lecture de l'enquête gfs.bern, comme de l'étude MICROGIS 2023, que la fonction de conciliation peine encore à être remplie du fait du manque de places. En revanche à cette même lecture, les fonctions **d'éducation, de prévention** ou encore **de socialisation** apparaissent remplies sous l'œil des familles vaudoises interrogées, du moins pour la majorité d'entre-elles. Il est toutefois nécessaire de relever que ces dernières fonctions ne sont remplies que pour les enfants qui disposent d'une place du fait d'un besoin de conciliation ou dans une structure à temps d'ouverture restreint. Dès lors, la population d'enfants dont un parent est au foyer et qui de ce fait n'a pas accès à l'accueil de jour ne peut tirer profit de ces fonctions supplémentaires. Les études récentes menées sur cette population spécifique en Suisse⁴ mettent en évidence que ses besoins en socialisation, pour un motif de distance culturelle et linguistique ou d'évolution au sein d'un milieu défavorisé, sont deux fois supérieurs à ceux observés au sein de la population d'enfants en général. Cela met en évidence un phénomène de concentration du besoin de socialisation pour les enfants sans besoin de conciliation. Un accès à l'accueil de jour au motif de la socialisation est dès lors d'autant plus important pour un renforcement de l'égalité des chances.

2. L'inclusion des situations de besoins particuliers

La problématique des **enfants en situation de besoins particuliers** porte le **syndrome des situations "rares"**. Ceci a pour effet de les rendre muettes dans les sondages lesquels se focalisent sur les voix majoritaires ou encore invisibles dans les statistiques régionales et locales. Les besoins spécifiques à chaque situation renforcent ce sentiment en raison des réponses différentes que cela appelle. Ceci est encore exacerbé par leur distribution éparse dans le territoire cantonal, laquelle confronte le dispositif à un paradoxe partagé qu'il est entre un besoin de proximité des solutions d'accueil pour les familles et un besoin institutionnel de concentration ou rationalisation des réponses apportées pour couvrir les besoins particuliers. Les enjeux n'en restent pas moins réels, car ils concernent **2.1% des enfants d'âges préscolaires** (0 à 3 ans compris) pour les cas dits légers et lourds puis **5.1% des enfants d'âges scolaires**⁵.

Si l'analyse du contexte vaudois menée par Procap conclut sur une note positive et ne formule dès lors pas de recommandation particulière, les différentes organisations professionnelles et acteurs de l'accueil ou encore les familles du canton présentent une réalité plus contrastée.

L'inclusion des enfants à besoins particuliers prend bien souvent place de facto au sein des structures étant donné que les situations particulières n'ont bien souvent pas fait l'objet d'une **détection**. Celle-ci s'impose souvent une fois l'enfant accueilli. Outre le temps de latence qu'implique cette détection, la procédure de

⁴ MICROGIS 2024, Analyse de la structure sociale des familles dont un parent est au foyer. Non publiée

⁵ Procap, Accueil extra-familial des enfants en situations de handicap, 2^e édition révisée, 2021

diagnostic qui s'ensuit induit des délais souvent longs. Dans l'attente d'une **reconnaissance** et surtout de sa **validation**, la situation d'un enfant à besoins particuliers, inclus de fait dans une structure d'accueil, complexifie le fonctionnement de cette dernière en mobilisant des ressources et en focalisant l'attention sur un cas en particulier au sein du groupe. **Les impacts sur les structures sont multiples** : le temps de travail hors-enfants est largement mobilisé ; le contact avec les autres familles s'en trouve limité et les équipes s'essoufflent ce qui est susceptible d'entraîner des absences et des départs.

L'inclusion d'enfants à besoins particuliers implique de pouvoir répondre à ces besoins en offrant un **cadre propice** à cela. Plusieurs points d'attention ont pu être identifiés lors d'entretiens dans le cadre de la rédaction du présent document avec certaines institutions qui initient des actions d'inclusion et avec les personnes chargées de l'évaluation des milieux d'accueil au niveau cantonal.

Premièrement du point de vue des **infrastructures**, les espaces nécessaires à l'accueil de jour selon les conditions minimales sont susceptibles de constituer un frein à l'inclusion car elles n'offrent pas le cadre requis pour gérer les situations qui demandent, par exemple, de diviser temporairement les groupes, d'intégrer divers intervenants dans les mêmes locaux ou encore de tenir compte des spécificités d'insonorisation ou d'éclairage.

Deuxièmement au niveau de l'**encadrement**, les exigences minimales, qui sont établies pour l'accueil de groupes ordinaires, peuvent être perçues comme difficiles en lien avec l'inclusion d'enfants à besoins particuliers dans les groupes. Dès lors, le dimensionnement des ressources définies sur la simple base des taux minimaux d'encadrement peut constituer un frein à l'inclusion.

Troisièmement, la **formation** des métiers de l'enfance instaure historiquement une **séparation entre les fonctions ordinaires et spécialisées** (à l'origine : éducation spécialisée et éducation de l'enfance) destinées à évoluer au sein de structures distinctes. Cette séparation est par nature **contraire à l'inclusion**. Une connaissance des situations particulières et des besoins qui les accompagnent d'une part, et des approches et des outils que cela impose de mobiliser d'autre part, ne sont pas de facto en mains des professionnels de l'accueil de l'enfance. Un renforcement de la formation de base et un effort de formation continue seraient susceptibles de favoriser l'inclusion dans les structures d'accueil de l'enfance. Munir le personnel éducatif amené à inclure des enfants à besoins particuliers de telles compétences devrait précéder l'inclusion elle-même et ainsi anticiper son intégration dans les pratiques. De telles initiatives existent mais sont souvent instaurées en réaction à un besoin des équipes et ne vont pas sans en préteriter le fonctionnement par l'absence temporaire de personnes en formation.

Une inclusion qui se fait à défaut et/ou dans un contexte peu favorable a un impact à la fois sur l'enfant en inclusion, sur le groupe, sur les équipes et sur les familles. Dès lors, une inclusion réussie requiert que des moyens significatifs soient mis à disposition d'un tel but en termes de locaux, de personnel, de formation, de temps à disposition et d'organisation entre les acteurs. Cela implique que cette démarche soit pensée et préparée en amont.

3. La flexibilité de l'accueil de jour

Un autre aspect des besoins des familles vaudoises est encore mis en évidence comme étant un point de tension dans l'étude gfs.bern. Il s'agit des **horaires d'ouverture** des structures et de la **flexibilité** de l'accueil. Ceci implique plusieurs situations qu'il y a lieu de considérer séparément.

Premièrement, les horaires des structures appliquent une pression sur l'organisation familiale et pourraient de l'avis des familles comme des acteurs de l'accueil de jour faire l'objet d'une extension en fin de journée. Un **aménagement des horaires des structures** doit permettre, dans les limites de l'intérêt des enfants, de mieux combiner l'accueil des enfants avec les contraintes du travail des parents et de leur pendularité. Une telle adaptation qui a par ailleurs déjà cours dans certaines structures s'accompagne d'une pression sur le personnel d'encadrement.

Deuxièmement, l'organisation des prestations d'accueil peinent à répondre aux situations des **horaires atypiques**. Celles-ci recouvrent tant les cas d'horaires sans récurrence hebdomadaire, sans visibilité autre qu'à court terme ou encore en décalage par rapport aux heures de prestation des structures. Toutes ces situations peinent à s'insérer dans le cadre ordinaire des prestations et constitue un enjeu souvent évoqué. A l'instar des situations de besoins particuliers, elles portent le **syndrome de situation « rares »** en cela qu'elles touchent un nombre limité de familles, avec des besoins spécifiques et disséminés dans le territoire vaudois. S'il est partiellement possible d'y répondre en affectant le taux de remplissage des structures, les cas d'horaires qui émergent largement du cadre d'accueil implique la problématique de l'ouverture largement prolongée pour un très petit nombre et de l'organisation de la journée et de la nuit de l'enfant. Trouver une solution est rapidement confronté au paradoxe déjà mentionné entre un besoin de proximité pour les familles et un besoin de centralisation pour les réseaux. Les familles s'en remettent finalement à d'autres formes que l'accueil collectif.

Troisièmement, la **flexibilité** reste souvent mise en évidence par les familles comme un point de tension. Toutefois, cette notion peut être comprise de plusieurs manières, à l'image de la tolérance en cas d'arrivée ou de départ tardif, d'accueil sur un jour contractuellement non prévu, d'accueil sur les temps de vacances scolaires ou encore d'accueil d'un enfant malade. Les familles mises dans de telles situations n'ont pas la vision des impacts pour les structures et les groupes. Une fois encore, la flexibilité pose la question de la **spécificité de la demande** et de son **impact pour l'organisation des structures**. En conséquence, apporter une réponse institutionnelle à ces demandes reste compliqué étant donné la singularité des situations, sans pour autant que cela constitue réellement un enjeu pour le dispositif. Toutefois, il est faux de penser que les demandes pour plus de flexibilité puissent disparaître malgré un effort de communication soutenu en amont sur les contraintes à accueillir de telles requêtes de la part des familles.

L'ASPECT FINANCIER DE L'ACCUEIL DE JOUR POUR LES FAMILLES VAUDOISES

« Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois et **œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires** »

Le point d'action de la mesure du programme de législature associé à l'aspect financier va plus loin que la simple **harmonisation des politiques tarifaires** dans le respect des compétences communales et donc des réseaux. Il fait mention de l'**accessibilité financière** de l'offre pour les familles.

L'accessibilité financière de l'offre soulève la question de l'impact financier de l'accueil de jour pour les familles. Celle-ci constitue une des préoccupations centrales des familles vaudoises si l'on se réfère aux résultats de l'enquête gfs.bern (2023). Celle-ci met en évidence que 73% des ménages interrogés font mention des **raisons financières comme principal facteur d'insatisfaction** du dispositif d'accueil préscolaire. Pour le dispositif parascolaire, ces raisons constituent également le facteur principal d'insatisfaction avec une part plus faible des ménages (52%). A ce jour et de manière générale, les familles participent à hauteur de 41.8% aux coûts de l'accueil collectif de jour dans le canton (FAJE, 2023) ; les communes couvrent 32.2% des dépenses alors que la contribution de la FAJE atteint 21.5%. Le solde (4.5%) est couvert par des contributions diverses.

Sur le plan de l'harmonisation des politiques tarifaires, la participation des familles à la couverture des coûts de l'accueil offre un premier indicateur. En effet, il apparaît que la valeur médiane d'effort financier demandé aux familles (près de 42%) cache une réalité bien plus contrastée entre les régions du canton. Dans certains réseaux, la participation des familles se limite à 18.8% des coûts alors qu'elle atteint 56.8% par endroits. Cela met en évidence les **fortes disparités de traitement des familles entre les réseaux** du canton. Cette variabilité entre les réseaux, illustrée dans le graphique ci-dessous dans le cas de l'accueil collectif, tient pour une part aux politiques tarifaires pratiquées. Ceci est rendu visible par la relative stabilité entre les réseaux de la complémentarité entre les communes et les parents. En d'autres termes, ce que les parents ne paient

pas les communes le compensent et inversement. De plus, cette variabilité est en partie expliquée par la capacité financière des familles selon les régions du canton. Là où cette capacité est en moyenne plus faible, la participation des parents est plus modérée. L'inverse est en revanche moins direct car les régions au sein desquelles la capacité financière des familles est supérieure ne se trouvent pas forcément être celles avec la participation la plus forte des parents.

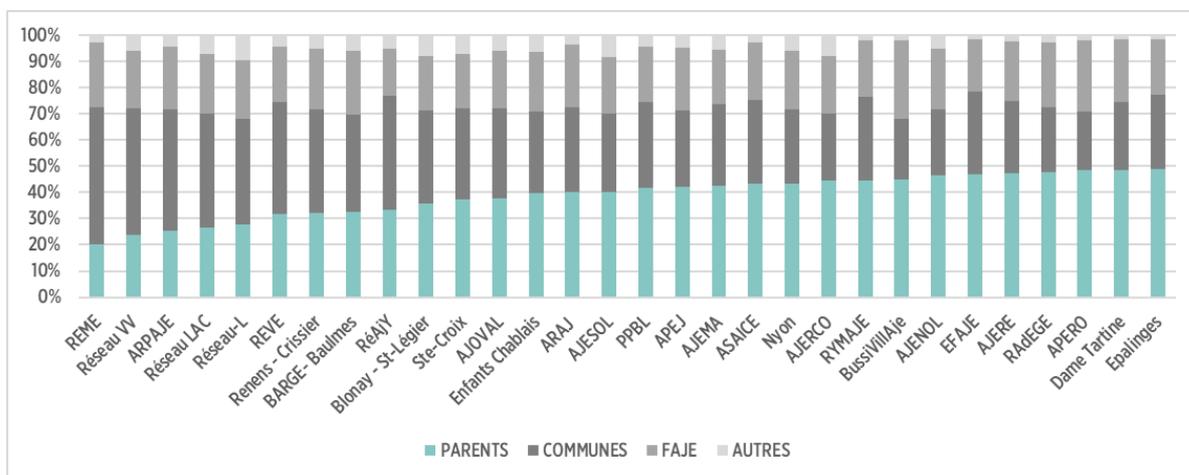


Figure 8 : Variabilité des contributions des parents, des communes et de la FAJE par réseau selon l'état 2022.

En complément sur ces aspects de répartition des coûts de l'accueil, il est intéressant de relever que la participation de la FAJE a gagné en représentativité (voir figure 9) sous l'effet de l'augmentation progressive de la contribution de l'Etat, voulue par la révision de la LAJE entrée en vigueur en 2018. Celle-ci est passée de 13.2% en 2015 à 21.5% en 2022, soit +8.3% en sept ans. Ceci a été reporté sur la participation des parents et des communes : celle des parents est passée de 44.7% à 41.8% (-3.9%) et celle des communes de 36.2% à 32.2% (-4.0%). Le graphique rapporté ci-dessous fait état de cette évolution.

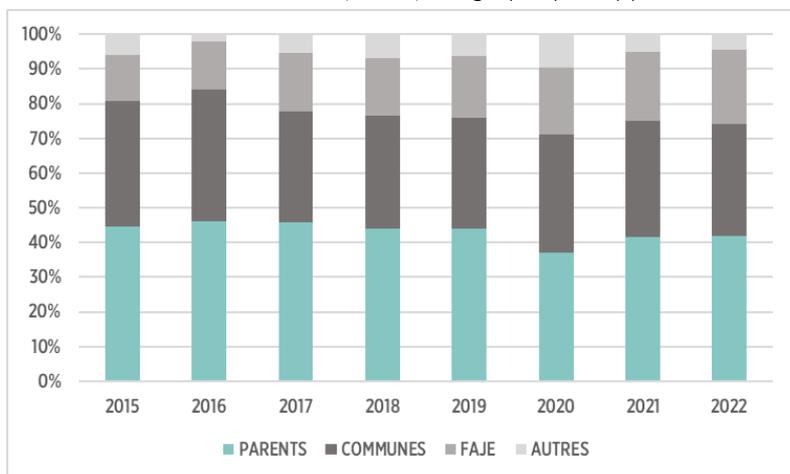


Figure 9 : Evolution de la répartition des contributions au financement de l'accueil de jour dans le canton. La baisse de participation de la part des parents observée en 2020 s'inscrit dans un contexte de baisse du recours aux prestations durant la pandémie.

Les politiques tarifaires diffèrent encore entre les réseaux au niveau des barèmes appliqués pour ce qui est des seuils et des montants associés ainsi que des éléments constitutifs du revenu déterminant ou encore de l'octroi de rabais selon les situations familiales (fratries). La variabilité des politiques tarifaires, qui relèvent de la compétence des réseaux, entre les régions du canton ne contribue pas à améliorer la lisibilité du dispositif pour les familles d'une part, et l'équité de traitement, d'autre part.

LES ENJEUX ORGANISATIONNELS ET OPÉRATIONNELS DU DISPOSITIF D'ACCUEIL

La **complexité institutionnelle du dispositif** a été identifiée notamment lors de l'évaluation de la mise en œuvre du cadre de référence parascolaire primaire (UCA Vaud, 2023) comme un enjeu pour un développement harmonieux de l'accueil dans le canton. Cette complexité rend également la lecture et la compréhension du dispositif plus difficiles pour les familles. La **lisibilité du dispositif par les bénéficiaires** constitue dès lors un enjeu supplémentaire.

Une mesure en réponse à ces deux enjeux ne devrait toutefois pas viser à harmoniser l'offre dans un souci de simplification de la compréhension du dispositif car elle s'éloignerait d'une prise en considération large de la complexité des situations locales et des réalités familiales hétérogènes. En d'autres termes, dans le but d'améliorer la lecture du dispositif, le risque existe que ce soit l'offre d'accueil qui soit simplifiée ou standardisée. Ceci pourrait éloigner le dispositif de son objectif de répondre aux besoins et attentes des familles et porterait atteinte à la capacité, encore incomplète, du dispositif à intégrer la diversité des besoins et à se montrer flexible par rapport aux demandes.

Au niveau opérationnel, le contexte dans lequel prend place l'évolution de l'offre d'accueil de jour est caractérisé par un **développement urbain complexe** où les opportunités immobilières qui permettent d'intégrer favorablement de nouvelles structures dans le tissu urbain existant sont rares. Cet enjeu moins présent dans les régions périurbaines et rurales y laisse la place à un enjeu de **positionnement adéquat dans le territoire des structures** pour couvrir au mieux les besoins des familles en termes de pendularité. L'évolution de l'offre prend également place dans un environnement d'**appropriation progressive des enjeux** de l'accueil de jour au niveau local. Ces contraintes qui peuvent être perçues comme des freins à la croissance du dispositif permettent toutefois d'observer une croissance régulière de l'offre et ainsi d'assurer la qualité de l'accueil.

La croissance constante de l'offre par la création de nouvelles structures ou l'extension de l'existant et par là le **renforcement du besoin en personnel** d'encadrement des enfants fait émerger un enjeu quant à l'emploi au sein des structures d'accueil. Cette croissance des besoins en personnel s'inscrit dans un marché déjà perçu comme tendu par les acteurs.

Une analyse succincte du devenir des personnes formées dans le domaine de l'accueil de jour dans le canton, menée sur la base des données du recensement fédéral (OFS, 2021, MICROGIS analyse ad hoc), met en lumière que 55.6% des personnes formées dans le domaine de l'accueil de jour, tous niveaux de formation et tous âges confondus, continuent dans ce domaine alors que 25.0% se redirigent vers d'autres activités et que 19.4% arrêtent toute activité professionnelle ou suivent une formation complémentaire. La **perte de personnel** constatée au travers de ces destinations des professionnels de l'enfance est compensée par un **apport de personnes originellement formées dans d'autres domaines** mais qui se trouvent actives dans le secteur de l'accueil de jour. Il est intéressant de relever que la proportion de personnes venues d'autres horizons correspond à celle des personnes formées qui se maintiennent dans le domaine d'activité en question. Ces constats font état d'une double pression sur le besoin en personnel du fait des pertes évoquées de personnel formé dans le domaine qui doivent être compensées par d'autres actifs et de la croissance des besoins en places qui se traduit par l'ouverture ou l'extension de structures et donc par de nouveaux postes à pourvoir. De plus, le **taux d'activité moyen** observé chez les personnes actives dans l'accueil de jour est de 66% ce qui implique de trouver d'autant plus de personnes formées pour couvrir les besoins des structures.

A ces aspects d'ordre quantitatif s'ajoute une possible **divergence d'intérêts entre les institutions politiques locales et la direction opérationnelle des institutions d'accueil au sein des réseaux**. Les institutions politiques locales, autrement dit les communes, peuvent être à la recherche d'une optimisation des coûts dans le domaine de l'accueil de jour. Cette optimisation est susceptible de contraindre les directions des institutions d'accueil de jour à offrir un cadre de travail potentiellement moins attractif. Ceci aurait pour incidence de péjorer la **compétitivité du réseau** vis-à-vis des autres et ainsi de rendre le recrutement de personnel d'autant plus difficile.

CONCLUSION

Sous l'angle de la mesure du programme de législation relative à l'accueil de jour dans le canton adopté dans la présente synthèse, il apparaît que le soutien au développement de l'accueil de jour porte ces fruits tant du point de vue quantitatif (nombre de places offertes) que qualitatif (qualité de l'accueil et perception des bénéficiaires).

Malgré cela, le dispositif n'atteint à ce jour pas totalement son objectif et reste perfectible. Il se trouve face à plusieurs enjeux majeurs que sont :

- remplir complètement sa fonction de conciliation pour lui permettre de se concentrer sur sa fonction de socialisation, ou de manière plus ambitieuse intégrer plus fortement la fonction de socialisation ;
- renforcer l'attractivité de l'accueil familial de jour tant pour les professionnel-le-s de l'accueil que les familles bénéficiaires dans le but de conserver ce complément quantitatif et qualitatif à l'accueil collectif ;
- soutenir la disponibilité et la stabilité des professionnel-le-s de l'accueil pour accompagner l'évolution quantitative et qualitative du dispositif ;
- réduire l'hétérogénéité des politiques tarifaires ;
- renforcer l'accessibilité financière de l'accueil pour les bénéficiaires ;
- renforcer le dispositif en termes de considération des situations en amont de toute reconnaissance et de ressources pour offrir un cadre favorable à l'inclusion des enfants aux besoins particuliers.

Au sein du dispositif considéré comme un système d'accueil de jour des enfants, ces différents enjeux sont pour certains liés entre eux ce qui implique que les réponses à ceux-ci soient coordonnées.

RÉFÉRENCES

- **BAK, 2020**, Modèle global économique pour l'analyse relative à la « politique de la petite enfance, Rapport sur mandat de la Jacobs Foundation
- **COFF, 2008**, L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse : Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF
- **ECOPLAN, 2020**, Offres d'accueil extrafamilial : vue d'ensemble de la situation dans les cantons, sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
- **FAJE, 2023**, Rapport annuel 2022
- **gfs.bern, 2023**, L'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud : Besoins, expériences et choix des parents vaudois en matière de garde, sur mandat de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)
- **INTERFACE, 2020**, Whitepaper sur les investissements en faveur de la petite enfance : Éclairage sur leur utilité pour l'économie nationale, sur mandat de la Jacobs Foundation
- **MICROGIS, 2023**, Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud, sur mandat de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)
- **UCA Vaud, 2022**, Evaluation de la mise en œuvre du cadre de référence de l'accueil parascolaire primaire : Rapport final, sur mandat de l'OAJE et de l'EIAP

SOURCES DE DONNÉES

- **Relevé structurel de la population**, OFS, 2021
- **Statistique vaudoise de l'accueil préscolaire et parascolaire 2010 à 2021**, Statistique Vaud, 2023
- **Enquête suisse sur la population active (ESPA)**, OFS, 2022